

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DE GIRONDE M15F/G 6x6 Saison 2024/2025

Art 1 : Généralité

Nom de l'épreuve	Championnat départemental M15 6x6
Catégorie	M15 Féminin ou Masculin
Abréviation	En Première Phase M15 PA, PB, En Seconde Phase M15 Excellence, Honneur
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin ou Masculin
Référent commission CDVB33	...

Art 2 : Révisions du document

Révision	Description	Date
Version 1	Création	25/08/2024

Art 3 : PARTICIPATION DES GSA

L'ensemble des GSA appartenant au CDVB33, au territoire Girondin, ainsi que les clubs des départements limitrophes ne disposant pas de championnat dans cette catégorie d'âge.

Art 4 : licences des Joueurs(ses)

Type de licence autorisée	Compétition extension Volley
Type de licence de mutation autorisée	Nationale régionale et exceptionnelle
<u>Catégories autorisées</u>	
M15	Oui
M13	Avec un simple surclassement
M11	Interdiction
M18	Interdiction

Art 5 : Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrites sur feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(es) mutées	Illimité
Nombre maximum de joueurs(es) étrangers	Illimité
Nombre maximum de joueurs dans le collectif	14
Nombre maximum de joueurs qualifiés dans la compétition	14

Une composition d'équipe sera donnée à la CSDJ en début de chaque phase.

Tout échange de joueurs est interdit entre les équipes d'un même GSA engagées dans le même niveau du championnat, même si ce sont des poules différentes. Dans le cas d'un GSA ayant plusieurs équipes évoluant à des niveaux du championnat différents (Poule Excellence, Honneur, ...), il est possible pour un joueur de monter de niveau UNE seule fois, puis de redescendre dans son équipe. A la 2ème inscription sur une feuille de tournoi d'un niveau supérieur il fait partie de cette équipe et ne peut plus redescendre.

Il y a la possibilité d'engager une équipe mixte sachant que celle-ci ne peut pas se qualifier en championnat Elite. Le choix du championnat Masculin ou Féminin sera fait en concertation avec la CSDJ. Une équipe mixte engagée en féminin ne peut avoir qu'un garçon au maximum sur le terrain.

Art 6 : Calendrier

Tournois open	Il y aura un Tournoi Open *licence événementielle autorisée sur OPEN
Phase 1	De Octobre au vacances de Noel
Phase 2	De Janvier à Mai

Art 7 : Formule Sportive

Tournois Open	La journée Open sera organisée sous forme d'un plateau afin de permettre aux équipes de faire plusieurs sets contre différentes équipes.
Phase 1	Sur la première phase, le championnat se fait sur 4 journées. Il y aura des matchs aller sur les 3 premières journées. La 4ème servira à faire des matchs de qualification pour le Championnat Elite Régional ou de barrage pour les poules de seconde phase (Excellence ou Honneur) à mettre à jour en fonction de la catégorie.
Phase 2	Sur la seconde phase, le championnat se fait sur 5-6 journées. Cette phase sera mise à jour en décembre en fonction du nombre d'équipes engagées. L'équipe qui termine première de la poule Excellence sera déclarée Championne de Gironde. La première (voir les premières) équipe sera qualifiée pour les Finales Régionales Proxy.

Seuls les matchs programmés sur la journée seront joués.

Art 8 : règles de jeu

Les règles officielles du jeu en 6x6 s'appliquent sauf les points qui seront présentés en suivant.

2 sets gagnants de 25 points (30 max), 3ème set en 15 points (18 max), 2 points d'écart.

Pas de temps morts techniques.

2 temps morts (30 secondes) par sets pour chaque équipe.

Art 9 : Terrain, aire de jeu, hauteur de filet et ballons.

Les dimensions du terrain, de l'aire de jeu et la hauteur de filet

- Terrain de jeu : 18x9m.
- Aire de jeu : 20x11m.
- Hauteur de filet : 2m15 féminin et 2m24 Masculin.

Art 10 : Ballons

Type de ballon autorisé	Molten, Mikasa ou Kipsta Voir article 15 RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA qui accueille la rencontre
Nombre de ballons à disposition pour échauffement	4 à 8 par équipe
Nombre de ballons par rencontre	1 par terrain

Art 11 : Feuille de match

La feuille de match doit être remplie en amont des matchs par chaque GSA présents sur le plateau. Seule la licence « compétition Extension volley-ball » permet l'inscription du joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneurs, entraîneurs adjoints) doivent être titulaire d'une licence encadrement extension éducateur, arbitre, ou soignant correspondante à la fonction exercée.

Les entraîneurs de chaque équipe doivent signer la feuille de match.

Les entraîneurs devront disposer de toutes les licences pour pouvoir les présenter si besoin.

Art 12 : Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des Résultats et de l'envoi de la FDM	GSA recevant le plateau
Envoie de la FDM	Au plus tard pour le mardi suivant les matchs
Saisie sur site FFVB	Au plus tard le dimanche soir suivant les matchs
Envoyer par mail (scan ou photo) la feuille de Match à l'adresse mail suivante : sportivejeunes.volley33@gmail.com , préciser un objet clair du type : M15 (F/M) 6x6 FdM - date.	

Art 13 : Arbitrage

Afin de mettre en place la découverte et l'apprentissage du rôle de l'arbitre, de l'arbitrage et la connaissance des règles du jeu, chaque équipe pourra venir avec un jeune d'une catégorie supérieure.

Le GSA qui accueille le plateau fournira une personne pour les superviser.

Les arbitres devront se présenter en même temps que leur équipe.

En amont des rencontres, ils rempliront la feuille de plateau en apposant Nom, Numéro de Licence et signature dans les cadres réservés à cet effet. Une gratification sera accordée par le Comité en fin de saison.

Art 14 : Forfait et Equipe Incomplète

Toute équipe ne se présentant pas au match sera déclarée forfait, le match ne sera pas rejoué. Les équipes engagées doivent obligatoirement prévenir de leur absence au plus tard le jeudi précédent le plateau.

Si une équipe est forfait sur 2 plateaux, l'ensemble des résultats de cette équipe ne pourra pas être comptabilisé.

Dans la mesure où une équipe ne se présente qu'avec 5 joueurs, elle pourra jouer le match et le résultat sera pris en compte. Cette possibilité ne pourra se présenter qu'une fois par phase de championnat. L'équipe pourra être complétée par un joueur d'un autre GSA, les résultats obtenus seront alors comptabilisés comme une rencontre perdue et non comme forfait. De ce fait, la victoire de l'équipe complétée ne sera pas considérée comme gain du match.

Art 15 : Classement

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes dans chaque poule

Rencontre gagnée 2/0	4 points
Rencontre gagnée 2/1	3 points
Rencontre perdu 1/2	2 points
Rencontre perdu 0/2	1 point
Forfait averti (jeudi 20 h)	0 point
Forfait non averti	-1 point

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultats directs entre les deux équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés et du nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés et du nombre de points perdus

Le premier du classement sera déclaré vainqueur de la compétition.

Seuls les Clubs Girondins peuvent prétendre au titre de Champion de Gironde.

Le Club Girardin le mieux classé sera Champion de Gironde.

Art 16 : Contacts

Responsable de la Catégorie M15 6x6 :

XXX sportivejeunes.volley33@gmail.com 0

Responsable de la Sportive Jeune :

Bonnin Stéphane sportivejeunes.volley33@gmail.com 06 19 79 22 54

Secrétariat Comité :

contact@volley-gironde.fr 05 56 52 83 12